

Paris, le 6 juin 2025

**Objet : Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2025**

Madame, Monsieur, Cher(e) Membre du CFF,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire du Centre français des Fonds et Fondations, le **23 juin 2025 à 16 heures**. Cette année, le format de notre assemblée générale sera mixte. Ainsi, vous pourrez y participer :

- en présentiel dans l'auditorium de la Fondation de l'Avenir pour la recherche médicale appliquée (Immeuble ILO – 123 bd de Grenelle - 75015 Paris) ;
- ou bien via la plateforme de visioconférence Teams, [via ce lien](#) (ID de réunion : 396 429 488 408 ; code secret : FV6Eo2d9).

Le 23 juin prochain, les membres du CFF se réuniront en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'**ordre du jour** suivant :

- Approbation des rapports moral et financier, des comptes de l'exercice 2024, et du rapport du commissaire aux comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation du rapport d'activité de l'exercice 2024 ;
- Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées ;
- Quitus de la bonne gestion des administrateurs et membres du bureau ;
- Actualités et questions diverses.

Pour rappel, la participation à l'assemblée générale est ouverte à tous les membres du CFF à jour de cotisation. Les membres fondateurs et membres adhérents disposent d'une voix délibérative, les membres associés disposent d'une voix consultative (participation aux assemblées sans droit de vote).

Les membres disposant d'une voix délibérative sont appelés à **voter par voie électronique uniquement**, du lundi 23 juin 2025 à 16 heures, au lundi 30 juin 2025 à 16 heures, et recevront à cet effet un lien personnel vers la plateforme de vote sécurisée Balotilo le lundi 23 juin 2025.

Comptant sur votre participation, nous vous prions d'agréer l'expression de nos cordiales salutations.



**Marion Lelouvier**  
*Présidente du CFF*

**Liste des pièces mises à disposition des membres :**

- Le rapport d'activité portant sur l'exercice 2024 ;
- Les rapports moral et financier portant sur l'exercice 2024 ;
- Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024, et le rapport du commissaire aux comptes ;
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées ;
- Le règlement intérieur du CFF.